

Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

<u>AVIS PUBLIC</u>

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 17 août 2020, le règlement suivant :

 358-2020 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 640 515 \$ afin de municipaliser une partie du chemin du Lac Rouge et y effectuer des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge ».

L'objet de ce règlement numéro 358-2020, intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 640 515 \$ afin de municipaliser une partie du chemin du Lac-Rouge et y effectuer des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge », est de permettre de financer l'aménagement de la section de chemin à municipaliser au bénéfice du secteur des riverains du Lac-Rouge et du secteur des utilisateurs du chemin du Lac-Rouge dans le domaine en développement depuis 2007.

Le règlement 358-2020, modifié par la résolution 2020-09-215 du 28 septembre 2020 a été approuvé, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 15 octobre, pour une dépense et un emprunt de 369 000 \$, à l'exclusion toutefois de l'article 3.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 22 octobre 2020

Chantale Dufort

Directrice générale

380 rue Principale, St-Didace (Québec) J0K 2G0

Téléphone: 450 835-4184 / Télécopieur: 450 836-0115

courrier électronique: info@saint-didace.com